



Rapport sur l'EPRD 2020

Version n°1 du 31 décembre 2019

Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy

DEPARTEMENT FINANCES

Direction des Finances

Sommaire

1.	Présentation de l'EPRD 2020 du CHRU de Nancy	3
2.	Le compte de résultat prévisionnel principal (CRPP)	4
2.1	Les produits du CRPP	4
2.1.1	– Produits versés par l'assurance maladie	4
2.1.2	– Autres produits de l'activité hospitalière	9
2.1.3	– Autres produits	10
2.2	Les dépenses du CRPP	11
2.2.1	– Charges de personnel	11
2.2.2	– Charges à caractère médical	14
2.2.3	– Charges à caractère hôtelier et général	15
2.2.4	– Charges d'amortissement, de provisions, financières et exceptionnelles	15
2.3	Le résultat du CRPP	16
3.	Le compte de résultat prévisionnel annexe de l'unité de soins de longue durée (USLD)	17
4.	Le compte de résultat prévisionnel annexe des écoles et instituts de formation du CHRU de Nancy (EICN)	18
5.	Le compte de résultat prévisionnel annexe du centre de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA)	19
6.	Le compte de résultat prévisionnel annexe de la dotation non affectée (DNA)	20
7.	Le compte de résultat prévisionnel annexe du groupement hospitalier de territoire (GHT)	21
8.	Le compte de résultat prévisionnel consolidé & la marge brute	22
9.	Le tableau de détermination de la capacité d'autofinancement prévisionnelle (CAF)	23
10.	Le tableau de financement prévisionnel (TFP)	25

	EPRD 2020	DAF
		Version n°1 du 31/12/2019
		Page 3/27

1. Présentation de l'EPRD 2020 du CHRU de Nancy

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses du CHRU de Nancy pour l'année 2020 s'inscrit dans un contexte particulier.

En effet, en 2019, suite notamment au rapport de l'IGAS et aux préconisations du groupe technique du COPERMO, le CHRU de Nancy et l'ARS Grand-Est se sont mobilisés pour définir conjointement la trajectoire de retour à l'équilibre du CHRU, préalable à son projet de schéma directeur immobilier.

Ainsi, le plan de refondation pour la période 2019-2024 a été actualisé, renforcé, et inscrit à l'appui de la trajectoire financière présentée au COPERMO performance en juillet 2019.

Cette trajectoire détermine, jusqu'en 2024, les moyens déployés par l'établissement pour retrouver des marges de manœuvre et atteindre une situation économique structurellement équilibrée en vue de la mise en œuvre du schéma directeur immobilier. Cette réflexion s'inscrit dans un contexte budgétaire fortement contraint. La cible est un projet d'investissement vital pour l'établissement, tant comme gage d'efficience que pour assurer sa pérennité.

La trajectoire financière ainsi arrêtée a été validée par le COPERMO en juillet et contribue aujourd'hui à orienter le pilotage et le suivi budgétaire de l'établissement.

Elle a également servi de base au dossier d'investissement construit conjointement par le CHRU et l'ARS Grand-Est, en vue d'une instruction par le COPERMO en janvier 2020. Les éléments d'analyse financière à l'appui de ce dossier, projetés jusqu'en 2035 (soit 3 années après la finalisation prévisionnelle du schéma directeur immobilier), demeurent strictement conformes à la trajectoire arrêtée en juillet 2019, après actualisation des données budgétaires pour l'exercice encore.

L'EPRD 2020 ainsi soumis à la validation de l'Agence régionale de santé a été construit dans l'objectif de respecter les cibles fixées par cette trajectoire financière, et dans le respect des grands principes directeurs qui ont permis son élaboration.

Il comprend ainsi la tranche 2020 du plan de refondation du CHRU, soit près de 15 M€ d'économies et plus de 2 M€ de recettes nouvelles, des hypothèses d'inflation, de GVT et d'activité et un profil d'aides en exploitation arrêtés conjointement entre le CHRU de Nancy et l'ARS Grand-Est.

Dans l'attente d'une instruction par le COPERMO, il n'est toutefois projeté à ce stade aucune hypothèse relative au schéma directeur immobilier sur l'exercice 2020.

Dans les hypothèses retenues, le CHRU de Nancy respecte ainsi les engagements pris devant le COPERMO performance et projette un retour à l'équilibre du budget principal pour l'exercice 2020.

Sont détaillés ci-après la méthodologie de construction des budgets principal et annexes prévisionnels pour 2020, ainsi que les résultats qui en sont issus.

2. Le compte de résultat prévisionnel principal (CRPP)

Les prévisions EPRD 2020 ont été établies en tenant compte du compte financier anticipé 2019, de la trajectoire financière, des impacts du plan de refondation et des prévisions des gestionnaires.

2.1 Les produits du CRPP

Les recettes du compte de résultat prévisionnel principal se composent des produits versés par l'assurance maladie (titre 1), des autres produits de l'activité hospitalière (titre 2) et des autres produits (titre 3).

Pour 2020, les produits du CRPP s'élèvent à 796,9 M€ :

	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	EPRD 2020
Titre 1 - PRODUITS VERSES PAR L'ASSURANCE MALADIE	615 626 954,98	623 272 552,00	627 160 670,00
Titre 2 - AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE	63 625 703,21	62 533 117,50	61 806 105,00
Titre 3 - AUTRES PRODUITS	124 759 875,56	113 773 143,18	107 901 911,58
Total général	804 012 533,75	799 578 812,68	796 868 686,58

2.1.1 – Produits versés par l'assurance maladie

2.1.1.1 – Produits de la tarification des séjours et autres prestations (T2A)

➤ Séjours

La prévision de recettes T2A s'établit à 368,7 M€ (+4 M€ / CFA 2019). Elle intègre en premier lieu l'effet volume de +0,33% inscrit dans la trajectoire financière et un effet prix de +0,2% lié à l'augmentation des tarifs pour l'année 2020.

En sus, ont été ajoutées les actions sur les recettes de titre 1 inscrites au plan de refondation : optimisation du codage au fil de l'eau (finalisation des actions déjà menées sur l'exercice 2019), développements d'activité. La mise en service prévisionnelle d'un 2^e robot chirurgical a également permis d'inclure une recette complémentaire, compensant les charges de location-maintenance venant s'imputer sur le titre 2 de dépenses.

➤ Actes et consultations externes

Pour 2020, les effets activité retenus dans la trajectoire financière ont également été appliqués aux recettes d'actes et consultations externes.

Des actions complémentaires en recettes ont été inclus au plan de refondation, notamment sur les forfaits techniques d'imagerie, en lien avec les renouvellements d'équipements anciens et amortis.

Par ailleurs, une hypothèse de recettes supplémentaires liées aux nouvelles modalités de financement des maladies rénales chroniques stade 4 et 5 (forfait MRC) a été imputée sur ce chapitre budgétaire. Au titre de l'année 2019, pour 3 mois de mise en œuvre, le CHRU a perçu 180 k€ à ce titre.

↳ Total des recettes T2A

Au total, les recettes T2A s'établissent ainsi aux montants suivants :

	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	EPRD 2020
73111 - Produits de la tarification des séjours MCO	356 875 088,46	364 239 008,00	368 676 692,00
7312 - Prod prest faisant l'objet d'une tarif spécif. MCO	47 114 687,41	45 906 731,00	47 273 456,00
Total recettes T2A	403 989 775,87	410 145 739,00	415 950 148,00

2.1.1.2 – Produits des médicaments et dispositifs médicaux facturés en sus (MO/DMI)

L'EPRD 2020 se base sur les prévisions de volume de DMI MO financés en sus établies par la pharmacie en lien avec le services d'hospitalisation concernés, en intégrant des prévisions de variations de prix ou volumes sur certains produits, et les transferts ou créations d'activité.

Ces données sont en cohérence avec les dépenses prévisionnelles de titre 2 des comptes concernés. Elles incluent notamment les recettes liées au démarrage de l'activité de Car-T-Cells, avec une hypothèse de 20 patients bénéficiant de la spécialité pharmaceutique Yescarta pour 2020 (coût du traitement : 327 k€, pris en charge sur la liste en sus).

	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	EPRD 2020
73112 - produits des médicaments MCO	32 734 342,14	36 400 000,00	40 954 756,00
73113 - Prod dispositifs méd fact en sus des séjours	17 954 925,70	18 500 000,00	17 905 722,00
Total DMI/MO	50 689 267,84	54 900 000,00	58 860 478,00

2.1.1.3 – Les forfaits annuels

Le CHRU dispose de recettes liées à 3 forfaits annuels :

- forfait annuel urgences (FAU)
- forfait annuel prélèvements d'organes (FPO)
- forfait annuel greffes (FAG)

Ces forfaits rémunèrent les frais fixes inhérents à la permanence de ces missions et tiennent compte du niveau d'activité.

Ce compte retrace également les éventuelles recettes à percevoir au titre du forfait indicatif financier à l'amélioration de la qualité (FIFAQ).

La prévision 2020 correspond aux montants des recettes prévisionnelles de l'établissement inscrits dans la décision modificative n°2 de l'exercice 2019, faute de visibilité quant aux montants attendus dans le cadre des réformes du financement des urgences et de l'incitation à la qualité.

	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	EPRD 2020
731141000 - FORFAITS ANNUELS URGENCES (FAU)	4 579 533,00	5 152 428,00	5 152 428,00
731142000 - FORFAITS ANNUELS PRELEVEMENTS D'ORGANES OU TISSUS	590 830,00	590 830,00	590 830,00
731143000 - FORFAITS ANNUELS TRANSPL.ORGAN,GREFFES MOELLE OSS.	2 164 697,00	2 325 110,00	2 325 110,00
731145000 - FORF. INCIT. FIN. A L'AMELIOR. A LA QUALIT(FIFAQ)	0,00	0,00	0,00
73114 - Forfaits annuels MCO	7 335 060,00	8 068 368,00	8 068 368,00

2.1.1.4 – Les dotations DAF MIGAC FIR

➤ La DAF SSR

La dotation annuelle de financement (DAF) finance les activités hors champ T2A que sont la psychiatrie et les soins de suite et de réadaptation (SSR).

Le CHRU de Nancy n'assurant pas d'activité de psychiatrie, la totalité de la DAF perçue finance l'activité de SSR.

La prévision 2020 correspond aux montants des recettes prévisionnelles de l'établissement inscrits dans la décision modificative n°2 de l'exercice 2019.

	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	EPRD 2020
73117 - Dotation annuelle de financement (DAF)	12 835 381,00	6 839 714,00	6 839 714,00

➤ Les produits du financement de l'activité SSR

La prévision 2020 prend en compte l'extinction de la dotation liée à l'impact sur les charges de la reprise des prestations de rééducation réalisées par l'IRR (-1,242M€).

Par ailleurs, deux montants perçus en AC-SSR en 2019 ont été retraités du CFA car impactés sur d'autres vecteurs de financement :

- Le soutien régional aux restructurations (hors PRE) (Restructuration et soutien financier aux établissements) pour un montant de 4 M€, versé en FIR jusqu'en 2018 et réimputé au FIR en prévision 2020 ;
- Le complément du financement 2018 de l'HéliSMUR pour un montant de 119 k€.

	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	Mesures non reconductibles	EPRD 2020
731151000 - PART ACTIVITÉ DE LA DOTATION MODULÉE À L'ACTIVITÉ	624 115,00	592 453,00		592 453,00
731155000 - DOTATIONS MIG ET AIDE A LA CONTRACT (AC) SSR	7 622 020,00	10 596 755,00	-5 361 000,00	5 235 755,00
73115 - Produits du financement des activités de SSR	8 246 135,00	11 189 208,00	-5 242 000,00	5 828 208,00

➤ Les dotations MIG AC MCO

La prévision des dotations AC MCO et MIG MCO est construite sur la base des crédits reconductibles 2019, à laquelle s'ajoutent des crédits non reconductibles attendus et notifiés depuis plusieurs années (détail ci-après).

Mesures	CR ou CNR	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	Prévisions EPRD 2020
Hélistation	CR	12 500,00	12 500,00	0,00
Hôpital 2007	CR	4 170 836,00	4 170 836,00	4 170 836,00
Hôpital 2012 - Immo et SI	CR	3 593,00	-12 500,00	
Transformation AHU odontologie	CR	9 260,00	9 260,00	9 260,00
Transformation d'emplois de MCU-PH d'odontologie à temps partiel en emplois à temps plein	CR	16 600,00	16 600,00	16 600,00
Moyens en personnel - soutien à la démographie des PS hors cancérologie	CR	711 861,00	711 861,00	711 861,00
Mesure Régionale	CNR	-21 495,00	0,00	
Aides exceptionnelles aux étés en difficulté	CNR	2 000 000,00		0,00
COPERMO : trésorerie	CNR	3 000 000,00	1 000 000,00	
Complément foetopathologie (MIG F08)	CNR	26 751,00	26 751,00	26 751,00
Compensation du coût de gestion des heures syndicales mutualisées des CAPD et des CCP	CNR	37 255,00	37 255,00	37 255,00
Financement des assistants spécialistes post-internat et postes partagés - NAT Débasage SI	CNR	835 033,00	1 163 000,00	1 413 562,00
Versement de la prime PNM SU et SMUR en 2019	CNR		170 053,00	
Financement exceptionnel de soutien au fonctionnement des urgences en période estivale	CNR		87 019,00	
Assistants spécialisés soins palliatifs	CNR	48 000,00	0,00	
Consultants	CNR	83 240,00	76 375,00	76 375,00
Financement des PAMSU dont les honoraires pédagogiques sont assujettis aux cotisations et contributions de sécurité sociale	CNR	579 110,00	0,00	
TSLA pour 3 ans	CNR	30 000,00	30 000,00	0,00
Programme SIMPHONIE	CNR	53 000,00	0,00	
Centre Régional de dépistage néonatal CRDN	CNR	187 600,00	187 600,00	187 600,00
Performance SI de gestion	CNR	12 000,00	0,00	
Développement de la greffe (supplément greffe donneur vivant et supplément DDAC M3)	CNR		57 064,00	
Total crédits reconductibles		4 924 650,00	4 908 557,00	4 908 557,00
Total crédits non reconductibles		6 870 494,00	2 835 117,00	1 741 543,00
TOTAL AC MCO		11 795 144,00	7 743 674,00	6 650 100,00

	MIG - MERRI	CR ou CNR	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	Prévisions EPRD 2020
H04	Les centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) et les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance et d'addictovigilance (CEIP-A)	CR	500 755,00	500 755,00	500 755,00
H11	Les centres de coordination des soins en cancérologie (3C)	CR	125 321,00	125 321,00	125 321,00
I04	Les équipes de cancérologie pédiatrique	CR	650 000,00	650 000,00	650 000,00
K03	Les unités d'accueil et de soins des patients sourds en langue des signes	CR	480 000,00	480 000,00	480 000,00
P02	Les consultations hospitalières d'addictologie	CR	495 440,00	495 440,00	282 377,00
P05	Les consultations hospitalières de génétique	CR	245 003,00	245 003,00	245 003,00
P06	La nutrition parentérale à domicile, à l'exception des cas où le patient est pris en charge par une structure d'hospitalisation à domicile	CR	179 475,00	179 475,00	179 475,00
R03	La coordination des instances nationales de représentations des directeurs d'établissements hospitaliers et des présidents de CME et de conférences médicales	CR	118 260,00	0,00	0,00
R04	La rémunération, les charges sociales des personnels mis à disposition auprès des organisations syndicales nationales représentatives des personnels des établissements de santé	CR	67 909,00	70 223,00	70 223,00
T02	Les unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI)	CR	1 493 740,00	1 493 740,00	1 493 740,00
T03	Financement de la part complémentaire des médicaments dispensés en UMSP	CR	55 208,00	77 362,00	77 362,00
T03	Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP)	CR	1 625 921,00	1 625 921,00	1 625 921,00
U02	Les permanences d'accès aux soins de santé	CR	405 020,00	405 020,00	405 020,00
B02	Dotation socle de financement des activités recherche, enseignement et d'innovation	CNR	35 542 556,00	37 648 219,00	38 036 447,00
C03	Le financement des activités de recours exceptionnel	CNR	788 585,00	788 585,00	788 585,00
D04	Préparation, conservation et mise à disposition des ressources biologiques	CNR	350 869,00	354 800,00	354 800,00
D05	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique national (PHRCN)	CNR	360 466,00	360 000,00	268 050,66
D07	Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche clinique interrégional (PHRCI)	CNR	313 246,60	313 246,00	234 455,07
D09	Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationnelle en santé (PRTS)	CNR	11 650,00	122 503,00	60 659,25
D11	Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche sur la performance du système de soins (PREPS)	CNR	7 397,00	7 397,00	13 017,10
D12	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale (PHRIIP)	CNR	1 500,00	1 500,00	1 849,25
D19	L'effort d'expertise des établissements de santé	CNR	16 000,00	16 000,00	21 250,00
D20	Le soutien exceptionnel à la recherche clinique et à l'innovation	CNR	0,00	0,00	90 664,00
D21	Les projets de référence maladies rares de recherche médico-économique (PRME)	CNR	180 292,00	180 292,00	209 573,25
D23	Organisation, surveillance et coordination de la recherche	CNR	762 261,00	797 011,00	671 808,25
D24	Conception des protocoles, gestion et analyse de données	CNR	190 565,00	199 253,00	167 952,25
D25	Investigation	CNR	725 000,00	725 000,00	175 000,00
D27	Qualité et performance de la recherche biomédicale à promotion industrielle	CNR	258 917,00	258 917,00	331 895,93
E02	Financement des études médicales	CNR	23 193 772,83	24 633 292,00	24 633 292,00
F01	Centres mémoire de ressource et de recherche	CNR	386 275,00	386 275,00	386 275,00
F03	Les centres référents pour les troubles spécifiques d'apprentissage du langage	CNR	385 383,00	385 383,00	385 383,00
F04	Les centres de référence maladies rares labellisés (hors centres inclus dans les MIG F05, F06, F07)	CNR	987 893,00	942 913,00	942 913,00
F05	Les centres labellisés Maladies hémorragiques constitutionnelles	CNR	165 521,00	132 066,00	132 066,00
F06	Les centres labellisés Mucoviscidose	CNR	608 080,00	583 010,00	583 010,00
F07	Les centres labellisés Sclérose latérale amyotrophique (SLA) et autres maladies du neurone moteur	CNR	125 681,00	187 516,00	187 516,00
F08	La mortalité périnatale	CNR	120 026,00	120 026,00	120 026,00
F09	Les centres d'implantation cochléaire et du tronc cérébral	CNR	113 451,00	113 451,00	150 000,00
F10	Les centres régionaux de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE)	CNR	263 769,00	263 769,00	250 000,00
F11	Services experts hépatites virales	CNR	80 860,00	80 860,00	80 860,00
F12	Les centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal (CPDPN)	CNR	225 000,00	225 000,00	225 000,00
F15	Les centres de référence pour infections ostéo-articulaires (CIOA)	CNR	107 909,00	107 910,00	100 000,00
F18	Les centres de ressources et de recherche sur la sclérose en plaques (C2R2Sep)	CNR	100 000,00	100 000,00	100 000,00
F21	Les plateformes maladies rares	CNR	0,00	0,00	50 000,00
G03	Les actes de biologie et d'anatomopathologie non inscrits aux nomenclatures, à l'exception de ceux faisant l'objet d'autres financements hospitaliers	CNR	2 603 493,00	6 403 493,00	6 500 000,00
G05	Les dispositifs innovants en matière de thérapie cellulaire et tissulaire	CNR	234 018,00	240 715,00	240 715,00
H03	Les centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIAS) mentionnés à l'article R. 1413-83 du code de la santé publique	CNR	1 132 030,00	1 440 147,00	1 013 615,00
H05	Les coordonnateurs régionaux d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle	CNR	69 867,00	71 392,00	71 392,00
H06	Les centres antipoison mentionnés à l'article L. 6141-4 du code de la santé publique	CNR	1 222 336,00	1 222 330,00	1 222 330,00
H07	Les registres à caractère épidémiologique	CNR	181 500,00	181 947,00	181 947,00
I01	Les équipes hospitalières de liaison en addictologie (EHLISA)	CNR	295 000,00	295 000,00	147 500,00
I04	Les équipes de cancérologie pédiatrique	CNR	116 058,00	45 529,00	0,00
J01	Les lactariums mentionnés à l'article L. 2323-1 du code de la santé publique	CNR	279 700,00	300 000,00	300 000,00
J02	Les surcoûts cliniques et biologiques de l'assistance médicale à la procréation, du don d'ovocytes et de spermatozoïdes, de l'accueil d'embryon et de la préservation de la fertilité	CNR	255 532,00	241 342,00	241 342,00
J03	Les prélèvements de tissus lors de prélèvement multi-organes et à cœur arrêté	CNR	115 530,00	115 530,00	115 530,00
J04	Les prélèvements et stockage de sang placentaire	CNR	118 280,00	104 291,00	104 291,00
N01	Les espaces de réflexion éthique régionaux ou interrégionaux (ERERI)	CNR	166 667,00	166 667,00	166 667,00
O02	La mise en oeuvre des missions des établissements de santé de référence mentionnés à l'article R. 3131-10 du code de la santé publique	CNR	270 000,00	270 000,00	270 000,00
O03	L'acquisition et la maintenance des moyens des établissements de santé pour la gestion des risques liés à des circonstances exceptionnelles	CNR	237 415,00	235 010,00	235 010,00
P04	Les structures d'étude et de traitement de la douleur chronique	CNR	401 070,00	432 110,00	400 000,00
P09	La coordination des parcours de soins en cancérologie	CNR	70 000,00	70 000,00	70 000,00
P10	Les centres experts de la maladie de Parkinson	CNR	74 428,00	100 000,00	100 000,00
P11	Les consultations d'évaluation pluriprofessionnelle post AVC	CNR	50 205,00	50 205,00	50 205,00
P12	Primoprescription de chimiothérapies orales	CNR	2 925,00	8 010,00	0,00
Q01	Les services d'aide médicale urgente (SAMU)	CNR	2 644 157,00	2 644 157,00	2 644 157,00
Q02	Les structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR)	CNR	9 647 668,00	9 647 668,00	9 647 668,00
Q04	Obésité	CNR	40 615,00	90 740,00	0,00
Q05	Les cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP)	CNR	114 000,00	114 000,00	114 000,00
U01	Les dépenses spécifiques liées à la prise en charge des patients en situation de précarité	CNR	1 723 895,00	1 723 895,00	1 723 895,00
U03	Les dépenses spécifiques liées à la prise en charge odontologique des patients atteints de pathologies compliquant cette prise en charge dans les centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	CNR	59 850,00	69 395,00	78 304,00
	Total crédits reconductibles		6 442 052,00	6 348 260,00	6 135 197,00
	Total crédits non reconductibles		88 499 164,43	96 317 767,00	95 940 916,00
	TOTAL MIG MCO		94 941 216,43	102 666 027,00	102 076 113,00

➤ Le fonds d'intervention régional – FIR

La dotation FIR prévisionnelle pour 2020 s'établit à 20 168 652€ dont 4M€ d'aide (soutien régional) versée en AC SSR en 2019 (versement en FIR en 2018).

Cette hypothèse a été arrêtée en tenant compte des crédits versés sur les derniers exercices et après retraitement d'enveloppe non-reconductibles de la base 2020 (CFA 2019 + aide régionale).

	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	Réimputation soutien régional	Base EPRD 2020	EPRD 2020
7471 - Fonds d'intervention régional (FIR)	21 520 521,72	17 045 533,00	4 000 000,00	21 045 533,00	20 168 652,00

➤ Les LAMDA

Le montant des produits sur exercice antérieur versés par l'Assurance maladie est fixé à 2 M€ en 2020, conformément à la prévision inscrite dans la trajectoire financière.

2.1.2 – Autres produits de l'activité hospitalière

L'établissement propose pour 2019, un maintien des tarifs journaliers de prestation déjà existants.

PROPOSITION DE TARIFS JOURNALIERS DE PRESTATIONS - EPRD 2020	
Hospitalisation complète	
Médecine	1 149 €
Chirurgie	1 680 €
Chirurgie gynécologique et obstétrique	1 680 €
Chirurgie esthétique	950 €
Spécialités coûteuses	3 087 €
Spécialités très coûteuses (greffes)	3 182 €
Néonatalogie et pédiatrie indifférenciée	2 280 €
Service de suite et réadaptation	580 €
Hospitalisation incomplète	
Hôpital de jour - A	2 089 €
Hôpital de jour - B	683 €
Dialyse	1 722 €
Chirurgie ambulatoire	1 634 €
Chirurgie esthétique	950 €
Hopital de nuit	458 €

La prévision de recettes de titre 2 a été déterminée sur la base de la réalisation des recettes 2019 au moment de la construction de l'EPRD et des perspectives pour l'année à venir.

La baisse des recettes prévisionnelles sur le titre 2 est principalement due pour 2020 à une diminution des montants facturés à d'autres établissements au titre de l'activité de biologie (modification ou

diminution des types d'actes demandés notamment par le CHR de Metz et l'Institut de cancérologie de Lorraine). Cette diminution des recettes vient s'imputer sur le c/734.
Sur le tableau ci-dessous, cet impact est masqué par une correction d'imputation (erreur de paramétrage en 2018) entraînant une bascule de certaines recettes du c/7324 au c/7342.

	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	EPRD 2020
7321 - Pdts tarif.hospit.comp. non pris charge par sécu	17 878 148,38	17 153 714,00	17 378 000,00
7322 - Pdts tarif.hospit.incomp.non pris en charge sécu	2 848 907,40	3 377 501,00	3 195 000,00
7324 - Prod des prest faisant l'objet d'une tarification spécifique	9 250 778,74	9 097 111,50	8 004 251,00
73271 - Forfait journalier MCO	8 433 672,00	8 180 000,00	8 000 000,00
73272 - Forfait journalier SSR	429 680,00	429 680,00	400 000,00
733 - Pdts prest.soins patients étrang. non ass.sociaux	21 279 959,67	21 251 315,00	21 673 354,00
734 - Prest effect au profit des malades d'un autre ets	2 903 050,28	3 043 796,00	3 155 500,00
735 - Pdts à la charge de l'Etat, coll territ et autres	601 506,74	0,00	0,00
TOTAL AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE	63 625 703,21	62 533 117,50	61 806 105,00

2.1.3 – Autres produits

Le titre 3 de recettes a été construit, à partir du CFA 2019 :

- En déduisant les éléments exceptionnels de l'exercice 2019 n'ayant pas vocation à se reproduire en 2020 :
 - o -661 k€ de produits financiers liés à la fin du swap sur l'emprunt obligataire de 2009 qui a été remboursé en 2019 ;
 - o -4,3 M€ de produits exceptionnels ou sur exercice antérieur : réémissions de titres de recettes 2018 envers l'assurance maladie quant aux séjours de patients étrangers pour lesquels une molécule onéreuse ou un DMI était facturable en sus (désormais facturés au fil de l'eau), récupération de TVA déductible sur l'exercice 2019, régularisations de mandats émis en 2018 envers les GCS UGECAM ;
 - o Diminution des opérations relatives aux provisions pour charges de personnel, estimées a minima pour l'EPRD initial ;
- En appliquant les impacts du plan de refondation : +400 k€ de recettes de chambres particulières, +150 k€ de recettes de mise à disposition de locaux, effet année pleine du démarrage de la facturation des séjours longs en chambre mortuaire ;
- En calculant au plus juste les charges supportées par le budget principal et facturables aux budgets annexes (travail d'actualisation mené par le CHRU en 2018 et 2019).

	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	Mesures non reductibles	Base EPRD 2020	EPRD 2020 - Prévisions des gestionnaires	EPRD 2020
603 - Autres variations de stocks (sf 60311+21+22+71)	768 511,69	768 511,69		768 511,69	768 511,69	768 511,69
6032 - variation stocks à caract.médical (60311+21+22+71)	9 856 480,89	9 856 480,89		9 856 480,89	9 856 480,89	9 856 480,89
609 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	104 160,90	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
6419 - Remboursement sur Rémun. du perso. non médical	244 699,26	150 000,00		154 020,00	130 000,00	130 000,00
6429 - Remboursement sur Rémun. du perso. médical	81 115,81	70 000,00		71 876,00	70 000,00	70 000,00
6489 - Remboursements sur autres charges de personnel	100 341,00	100 000,00		102 680,00	100 000,00	100 000,00
649 - Atténuations chges portabilité cpt épargne tps CET	70 474,28	15 000,00		15 000,00	18 000,00	18 000,00
70 - Vtes prod fab, prest.serv, march&prod d act annex	26 343 037,16	24 952 239,00		25 065 595,80	24 787 427,00	24 787 427,00
7071 - Rétrocession de médicaments	30 185 929,95	27 608 174,00		27 975 362,71	30 172 104,14	30 172 104,00
7087 - Remboursement de frais par les CRPA	2 763 010,08	2 940 332,00		2 940 332,00	3 618 567,00	3 618 567,00
72 - Production immobilisée	67 017,73	229 339,00		229 339,00	232 400,00	232 400,00
74 - Subventions d'exploitation participations sf 7471	6 130 542,17	6 070 379,00		6 070 379,00	5 875 542,00	5 875 542,00
75 - Autres produits de gestion courante	20 440 128,65	21 059 153,60		21 059 153,60	19 830 847,00	19 830 847,00
76 - Produits financiers	649 713,89	761 678,00	-661 678,00	100 000,00	120 000,00	120 000,00
77 - Produits exceptionnels	15 497 543,09	14 578 077,00	-4 296 910,33	10 281 166,67	9 389 000,00	9 389 000,00
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	151 909,71	0,00		0,00	10 000,00	10 000,00
78 - Reprises sur amortis. dépréciations et provisions	11 305 259,30	4 513 779,00	-1 670 747,00	2 843 032,00	2 823 032,28	2 823 032,00
79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	124 759 875,56	113 773 143,18	-6 629 335,33	107 632 929,36	107 901 912,00	107 901 911,58

2.2 Les dépenses du CRPP

Les dépenses du compte de résultat prévisionnel principal (CRPP) se composent des charges de personnel (titre 1), des charges à caractère médical (titre 2), des charges à caractère hôtelier et général (titre 3) et des charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles (titre 4).

L'EPRD 2020 a été construit à partir des perspectives de dépenses 2019 établies compte par compte, en concertation avec les directions fonctionnelles gestionnaires de crédits.

Pour 2020, les charges du CRPP s'élèvent à 796,6 M€ :

	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	EPRD 2020
Titre 1 - CHARGES DE PERSONNEL	488 049 495,64	485 375 786,00	478 585 437,00
Titre 2 - CHARGES A CARACTERE MEDICAL	192 091 451,58	186 371 693,59	190 784 836,89
Titre 3 - CHARGES A CARACTERE HOTELIER ET GENERAL	69 339 357,58	72 623 084,29	71 243 402,69
Titre 4 - CHARGES D'AMORT.PROVIS.DEPREC.FINAN. & EXCEPTIONN.	63 804 958,93	60 069 641,00	56 031 599,00
Total général	813 285 263,73	804 440 204,88	796 645 275,58

2.2.1 – Charges de personnel

» L'évolution des charges du titre 1 sur les derniers exercices est la suivante :

Réalisations	2017	2018	CFA 2019
Titre 1 – Charges de personnel	480 398 839 €	488 047 863,85 €	485 375 786 €
Personnel médical	122 076 223 €	127 200 823,60€	127 081 786 €
Personnel non-médical	358 322 616 €	360 847 040,25€	358 294 000 €

» Contexte et enjeux

Les charges de personnels représentent environ 60% des charges du CHRU et nécessitent donc, de manière impérative, une maîtrise de leur évolution compte tenu des enjeux qu'elles représentent pour le respect de la trajectoire financière validée par le COPERMO.

» L'évolution des charges de personnels au CHRU de Nancy :

Les dépenses prévisionnelles de personnel tiennent compte des mesures salariales et des effectifs prévisionnels.

- TABLEAU PREVISIONNEL DES EFFECTIFS REMUNERES DU PERSONNEL NON MEDICAL

STATUT / GRADE / QUALIFICATION	ETPR			REMUNERATIONS		
	2019	2020	Ecart	2019	2020	Ecart
PERSONNEL NON MEDICAL						
Titulaires et stagiaires						
Personnels administratifs	783,50	799,50	16,00	25 309 495,00	25 903 727,25	594 232,25
<i>dont personnels de direction</i>	18,00	18,00	0,00	1 521 000,00	1 525 563,00	4 563,00
Personnels des services de soins	4 099,00	3 974,00	-125,00	132 410 499,00	129 787 986,41	-2 622 512,59
<i>dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)</i>	2 035,00	2 070,00	35,00	69 597 000,00	71 006 382,00	1 409 382,00
<i>dont Aide-Soignant</i>	1 275,00	1 180,00	-95,00	36 592 500,00	33 967 598,00	-2 624 902,00
Personnels éducatifs et sociaux	45,00	42,00	-3,00	1 453 640,00	1 360 796,17	-92 843,83
Personnels techniques et ouvriers	795,00	789,00	-6,00	25 680 981,00	25 563 528,20	-117 452,80
Personnels médico-techniques	572,00	520,00	-52,00	18 477 385,00	16 847 952,66	-1 629 432,32
TOTAL 3	6 294,50	6 124,50	-170,00	203 332 000,00	199 463 990,71	-3 868 009,29
Contrats à durée indéterminée						
Personnels administratifs	29,00	29,00	0,00	1 114 428,57	1 117 771,86	3 343,29
Personnels des services de soins	6,00	6,00	0,00	230 571,43	231 263,14	691,71
<i>dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont Aide-Soignant</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnels éducatifs et sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnels techniques et ouvriers	52,00	52,00	0,00	1 998 285,71	2 004 280,57	5 994,86
Personnels médico-techniques	4,00	4,00	0,00	153 714,29	154 175,43	461,14
TOTAL 4	91,00	91,00	0,00	3 497 000,00	3 507 491,00	10 491,00
TOTAL "PERSONNEL PERMANENT" (3+4)	6 385,50	6 215,50	-170,00	206 829 000,00	202 971 481,71	-3 857 518,29
Contrats à durée déterminée						
Personnels administratifs	138,00	134,00	-4,00	3 261 050,00	3 175 919,26	-85 130,74
Personnels des services de soins	450,00	471,00	21,00	10 633 854,00	11 363 767,43	729 913,43
<i>dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)</i>	155,00	175,00	20,00	4 805 000,00	5 441 275,00	636 275,00
<i>dont Aide-Soignant</i>	125,00	128,00	3,00	3 225 000,00	3 260 552,40	35 552,40
Personnels éducatifs et sociaux	8,00	4,00	-4,00	189 046,00	94 806,57	-94 239,43
Personnels techniques et ouvriers	207,00	174,00	-33,00	4 891 572,00	4 123 954,86	-767 617,14
Personnels médico-techniques	61,00	42,00	-19,00	1 441 478,00	995 437,38	-446 040,62
Sous-total CDD	864,00	825,00	-39,00	20 417 000,00	19 753 885,50	-663 114,50
<i>Dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de remplacement)</i>	43,00	43,00	0,00	1 584 151,39	1 588 903,84	4 752,45
Intérim non médical	0,35	0,35	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
TOTAL 5	864,35	825,35	-39,00	20 457 000,00	19 793 885,50	-663 114,50
Emplois aidés (dont CAE)						
Contrats soumis à disposition particulière	1,00	0,00	-1,00	11 500,00	0,00	-11 500,00
Apprentis	17,00	17,00	0,00	258 500,00	255 000,00	-3 500,00
TOTAL 6	18,00	17,00	-1,00	270 000,00	255 000,00	-15 000,00
TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (3+4+5+6)	7 267,85	7 057,85	-210,00	227 556 000,00	223 020 367,21	-4 535 632,79

Pour le personnel non médical, les hypothèses de construction de l'EPRD 2020 sont les suivantes :

- Un GVT faible à hauteur de 0,3% pour toutes les catégories professionnelles, pour un montant de 660 k€.
- Une diminution dans le cadre du plan de refondation de 210 ETP.
- Ces variations d'effectifs tiennent compte des nouvelles opérations de 2020 mais également des effets « année pleine » des opérations de 2019.
- Le gain de cette baisse de 210 ETP est estimé à 9 870 k€.
- Une diminution de 347 k€ des dépenses UGECAM sur le chapitre 621 liée à la baisse des effectifs.
- Une hausse des dépenses en 2020 liée à la prise en compte des opérations suivantes : prime urgence, renfort SAU, pour un montant estimé à 1 million d'euros.
- Par rapport à 2019, les éléments pris en compte sont donc une hausse des dépenses relative au GVT de 660 k€ et primes de renfort 1 million €, d'une part, et une diminution liée aux raisons énumérées supra d'un montant estimé à 9 234 K€ d'autre part.

L'élaboration de l'EPRD 2020 pour le personnel non-médical aboutit ainsi à la prévision de dépenses suivante :

Prévisions	CFA 2019	EPRD 2020
Personnel non-médical	358 294 000 €	350 529 635 €

- TABLEAU PREVISIONNEL DES EFFECTIFS REMUNERES DU PERSONNEL MEDICAL

STATUT / GRADE / QUALIFICATION	ETPR			REMUNERATIONS		
	2019	2020	Ecart	2019	2020	Ecart
PERSONNEL MEDICAL						
Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires	93,50	94,00	0,50	9 591 332,00	9 601 243,00	9 911,00
PH temps plein (ou médecins temps plein *) et temps partiel	322,00	301,50	-20,50	26 738 176,00	26 120 000,00	-618 176,00
Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	42,00	43,50	1,50	2 358 800,00	2 298 000,00	-60 800,00
Praticiens contractuels en CDI	0,90	0,90	0,00	86 000,00	86 000,00	0,00
TOTAL 1 - PERMANENTS	458,40	439,90	-18,50	38 774 308,00	38 105 243,00	-669 065,00
Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	73,00	70,00	-3,00	3 472 840,00	3 500 000,00	27 160,00
Praticiens contractuels en CDD	24,20	25,00	0,80	1 534 000,00	1 401 000,00	-133 000,00
Assistants et assistants associés	94,00	108,00	14,00	3 708 614,00	4 400 000,00	691 386,00
Autres praticiens à recrutement contractuel	1,40	3,10	1,70	180 040,00	380 600,00	200 560,00
Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attachés et attachés associés en CDD	22,00	16,00	-6,00	876 243,00	900 000,00	23 757,00
Sous Total 6423	214,60	222,10	7,50	9 774 737,00	10 581 600,00	809 863,00
Internes	816,00	842,07	26,07	24 434 000,00	24 805 458,00	371 458,00
Etudiants	1 415,00	1 424,00	9,00	4 661 388,00	4 782 000,00	120 612,00
Sous Total 6424	2 231,00	2 266,07	35,07	29 095 388,00	29 587 458,00	492 070,00
Intérim médical	0,25	0,25	0,00	1 187 000,00	1 187 000,00	0,00
TOTAL 2 - NON PERMANENTS	2 445,85	2 488,42	42,57	40 054 125,00	41 356 058,00	1 301 933,00
TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2)	2 904,25	2 928,32	24,07	78 828 433,00	79 461 301,00	632 868,00

Pour le personnel médical, les hypothèses de construction de l'EPRD 2020 sont les suivantes :

- Des mesures prévues sur le volet des effectifs médicaux (laboratoires et gynéco-obstétrique) au titre des différentes actions prévues dans le cadre des trajectoires validées par le COPERMO.
- Les modifications de périmètre des effectifs médicaux nés du transfert prévu de l'addictologie, du déploiement des fonctions mutualisées au niveau du GHT (budget G).
- De l'impact de la réforme du 3ème cycle (sur les stages ambulatoires en particulier).
- Du plan d'attractivité médicale, avec le report de la mise en œuvre de l'harmonisation des tarifs de temps de travail additionnel et des astreintes sur 2019 (+1,3 M€), l'extension ciblée du dispositif d'activité de début de soirée (en imagerie en 2019) et le début d'impact de la forfaitisation de certaines astreintes.
- La poursuite des mesures locales d'attractivité pour l'anesthésie : maintien d'un impact annuel d'environ 2,5M€ (dont 1,3 M€ sur l'intérim médical).

L'élaboration de l'EPRD 2020 pour le personnel médical aboutit à la prévision de dépenses suivante :

Prévisions	CFA 2019	EPRD 2020
Personnel médical	127 081 786 €	128 055 800 €

Globalement, les charges de personnel inscrites à l'EPRD 2020 aboutissent ainsi aux prévisions suivantes :

Prévisions	CFA 2019	EPRD 2020
Titre 1 – Charges de personnel	485 375 786 €	478 585 435 €
Personnel médical	127 081 786€	128 055 800 €
Personnel non-médical	358 294 000 €	350 529 635 €

2.2.2 – Charges à caractère médical

Sur les charges à caractère médical, les effets inclus dans la trajectoire financière étaient les suivants :

- Effet inflation à +1 % sur l'ensemble des dépenses, soit +1,8 M€ ;
- Effet activité à +0,33% sur les achats stockés et non stockés, soit +550 k€ ;
- Economie de 3,4 M€ (principalement sur les produits pharmaceutiques) inscrite au plan de refondation pour l'année 2020.

Au total, l'évolution des charges à caractère médical devait donc représenter un impact positif sur le résultat à hauteur de 1,05 M€. Cet effort doit peser pour partie sur les consommables de laboratoires et pour partie sur les dépenses de médicaments intra-GHS (non compensées par des recettes T2A ou de rétrocession).

Si l'effet activité a été impacté tel que défini dans la trajectoire (+0,33%) sur les dépenses prévisionnelles, l'effet prix a pu être calculé au réel en fonction des informations connues sur les marchés publics, à hauteur de 1,02 M€. Le gain supplémentaire sur les dépenses pharmaceutiques intra-GHS pourra être effectué grâce au travail engagé en 2019 par la pharmacie, en lien avec les cliniciens, sur les pratiques de prescription.

L'EPRD 2020 de la pharmacie est ainsi conforme à la trajectoire financière. L'augmentation significative sur le compte 6021 est causée par le déploiement de l'activité de Car-T-cells, démarrée en 2019 et sur laquelle une montée en charge est prévue pour l'exercice 2020 (prévision de prise en charge de 20 patients soit 6,5 M€ de dépenses supplémentaires). Ces charges sont intégralement compensées par des recettes, la spécialité pharmaceutique Yescarta (Gilead) étant prise en charge via la liste en sus.

Quant aux prévisions de charges de titre 2 des acheteurs hors pharmacie, les évolutions les plus significatives correspondent :

- À l'intégration des activités de biopathologie de l'Institut de Cancérologie de Lorraine au sein du laboratoire de biologie médicale et de biopathologie construit par le CHRU. Les consommables et réactifs associés à ces activités sont achetés par le CHRU et feront l'objet d'un remboursement via le GCS de cancérologie pour la quote-part identifiée comme devant être assumée par l'ICL.
- À l'évolution des modalités de recours à la location de matériel médical après étude d'impact économique et comparaison avec une solution d'acquisition par l'investissement : effet année pleine de la location du plateau technique automatisé du nouveau laboratoire, acquisition d'un second robot chirurgical qui impacte également le compte instrumentation.
- À l'effet du transfert de l'autorisation du TEP2 vers Nancyclotep et de l'effet année pleine de l'installation du TEP3 détenu par Nancyclotep

Les prévisions consolidées de charges de titre 2 aboutissent ainsi aux montants suivants :

	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	EPRD 2020
6021 - prod. pharmaceutiques et prod. à usage médical	88 479 714,98	86 723 758,90	91 270 236,00
6022 - Fourn. prod. finis et petit mat méd & médico-techn	71 100 431,05	68 412 237,70	68 042 594,00
6032 - variation stocks à caract.médical (60311+21+22+71)	9 505 937,15	9 856 480,89	9 856 480,89
6066 - Fournitures médicales	3 218 208,39	4 174 415,10	4 455 505,00
611 - Sous-traitance générale	11 347 283,77	7 111 850,20	6 452 227,00
6131 - Locations à caractère médical	842 655,32	2 291 752,00	2 513 067,00
6151 - Ent & rép des biens à caractère médical	7 597 220,92	7 801 198,80	8 194 727,00
Titre 2 - CHARGES A CARACTERE MEDICAL	192 091 451,58	186 371 693,59	190 784 836,89

2.2.3 – Charges à caractère hôtelier et général

Les hypothèses d'évolution des charges de titre 3 sont identiques à celles des charges de titre 2 : effet inflation à hauteur de +1% sur l'ensemble des comptes, et effet activité de +0,33% sur les comptes d'achats stockés ou non stockés.

Par ailleurs, un gain de plus d'1,2 M€ a été identifié sur ce titre, lié en particulier à l'optimisation des fonctions supports dans le cadre du plan de refondation.

L'EPRD 2020 construit compte par compte avec les directions des achats, des services techniques et logistique et du système d'information intègre les éléments suivants :

- Impact en année pleine de l'ouverture du bâtiment de biologie et de biopathologie compensées partiellement en recettes par la mise à disposition de locaux à titre onéreux à l'EFS et la refacturation via le GCS cancérologie des locaux et équipements mis à disposition de l'ICL ;
- Impact de la vente de locaux sur les coûts d'exploitation associés ;
- Hausse des marchés d'énergie (dont taxes), compensée partiellement par des mesures de maîtrise des consommations ;
- Actions de maîtrise et régulation des consommations des achats stockés ou non stockés ;
- Evolution tarifaire à compter du 1er janvier 2020 de la prestation transport hélicoptéré (pour les 3 bases du Grand Est) ayant vocation à être compensée à l'euro l'euro par la MIG correspondante ;
- Augmentation des contrats avec des praticiens libéraux de ville exerçant au sein de l'établissement compensée partiellement par les redevances versées au CHRU.

Les prévisions consolidées de charges de titre 3 aboutissent ainsi aux montants suivants :

	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	EPRD 2020
602 - Achats stockés : autres approvisionnements	7 931 967,77	7 116 207,00	6 982 011,00
603 - Autres variations de stocks (sf 60311+21+22+71)	1 533 492,52	768 511,69	768 511,69
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	9 187 433,48	10 700 875,00	10 460 288,00
61 - Services extérieurs	18 283 112,20	19 063 424,00	19 459 129,00
62 - Autres services extérieurs	22 768 506,25	23 286 491,00	23 054 833,00
63 - Impôts, taxes et assimilés(sauf 631,6319,633,6339)	2 075 785,10	2 217 103,00	2 237 618,00
65 - Autres charges de gestion courante(sauf 653)	6 415 119,62	7 319 371,60	5 690 925,00
653 - Contribut. aux groupements hospital.de terr. GHT	1 143 940,64	2 151 101,00	2 590 087,00
Titre 3 - CHARGES A CARACTERE HOTELIER ET GENERAL	69 339 357,58	72 623 084,29	71 243 402,69

2.2.4 – Charges d'amortissement, de provisions, financières et exceptionnelles

Comme pour les produits de titre 3, les éléments exceptionnels de l'exercice 2019 ont été retraités du CFA afin d'établir les prévisions de charges de titre 4 pour l'année 2020. Il s'agit d'opérations en miroir de celles qui ont déjà été listées.

En sus de ces retraitements ont été estimées :

- Les charges financières correspondant aux emprunts 2020 : amortissement sur 30 ans à un taux de 3%, avec une hypothèse de levée des fonds au 1^{er} juin 2020 à l'exception des 6,5 M€ d'emprunts relatifs à l'exercice 2019, levés sur le premier semestre 2020 ;
- Les charges sur exercice antérieur incluent une prévision d'annulation et refacturation de titres envers l'Assurance maladie pour les dossiers de patients étrangers avec MO/DMI facturables en sus, et pour lesquels le rattrapage n'a pu être effectué en clôture 2019.

Les charges prévisionnelles de titre 4 s'établissent ainsi aux montants suivants :

	Compte financier 2018	Compte financier anticipé 2019	Mesures non reconductibles	EPRD 2020
Titre 4 - CHARGES D'AMORT.PROVIS.DEPREC.FINAN. & EXCEPTIONN.	63 804 958,93	60 069 641,00	-4 963 671,34	56 031 599,00
66 - Charges financières	13 661 453,99	14 443 306,00	-1 367 340,75	13 552 588,00
67 - Charges exceptionnelles	10 895 356,34	10 249 037,00	-4 799 037,00	6 065 000,00
68 - Dotations amortissements dépréciations provisions	39 248 148,60	35 377 298,00	1 202 706,41	36 414 011,00
Titre 4 - CHARGES D'AMORT.PROVIS.DEPREC.FINAN. & EXCEPTIONN.	63 804 958,93	60 069 641,00	-4 963 671,34	56 031 599,00

2.3 Le résultat du CRPP

La synthèse de l'EPRD 2020 proposé est la suivante :

	PREVISIONS 2020		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	478 585 437,00	627 160 670,00	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	190 784 836,89	61 806 105,00	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	71 243 402,69	107 901 911,58	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	56 031 599,00		
TOTAL DES CHARGES	796 645 275,58	796 868 686,58	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	223 411,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	796 868 686,58	796 868 686,58	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Le résultat prévisionnel est un excédent de 223 411 €.

3. Le compte de résultat prévisionnel annexe de l'unité de soins de longue durée (USLD)

L'Unité de Soins de Longue Durée est composée de 106 lits répartis sur les sites de St Julien (soit 34 lits) et St Stanislas (soit 72 lits).

Les propositions budgétaires reprennent les propositions budgétaires du rapport préliminaire 2020 finalisé en octobre 2019.

Ce budget est élaboré d'après les budgets accordés en 2019, augmenté des taux préconisés par la FHF dans sa note du 25 septembre dernier, à savoir :

- 1,3 % pour les dépenses de personnel - Titre 1
- 3% pour les dépenses médicales - Titre 2
- 2,2 % pour les dépenses générales et hôtelières
- A leur valeur réelle pour les amortissements

Le budget est augmenté des dépenses significatives suivantes :

- + 332 k€ de dépenses de personnel, correspondant à la mise en adéquation des effectifs nécessaires aux bonnes pratiques en USLD et le budget reconduit depuis la signature de la convention tripartite ;
- + 579 k€ de contribution aux charges communes.

L'activité projetée correspond aux propositions budgétaires 2019.

Au vu de ces éléments, le projet de budget primitif pour l'année 2020 s'élève à 7 545 360 €.

Le budget est présenté en équilibre, une évaluation des dotations et du tarif hébergement à hauteur des charges constatées étant sollicitée.

	PREVISIONS 2020		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de personnel	5 072 651,00	3 718 039,00	Titre 1 - Produits afférents aux soins
Titre 2 - Charges à caractère médical	245 235,00	1 249 998,00	Titre 2 - Produits afférents à la dépendance
Titre 3 - Charges à caractère hôtelier & général	2 089 109,00	2 599 140,00	Titre 3 - Produits de l'hébergement
Titre 4 - Charges d'amortissements, de provisions et dépréciation, financières et exceptionnelles	184 000,00	23 818,00	Titre 4 - Autres produits
TOTAL DES CHARGES	7 590 995,00	7 590 995,00	TOTAL DES PRODUITS
TOTAL GENERAL DES CHARGES	7 590 995,00	7 590 995,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

4. Le compte de résultat prévisionnel annexe des écoles et instituts de formation du CHRU de Nancy (EICN)

Le budget des écoles et instituts de formation du CHU de Nancy comporte 10 écoles et instituts répartis sur les sites de l'hôpital Central, de la maternité régionale et de la tour Marcel Brot.

Le budget C consolidé tel que présenté à l'EPRD 2020 peut être distingué entre le budget C1 (écoles paramédicales) et le budget C2 (école sage-femme). Cette distinction est opérée à la demande du Conseil régional.

L'EPRD 2020 du budget C1 retrace notamment l'effet année pleine de la mise en place de la formation d'assistant régulateur médical, proposée par le CHRU de Nancy depuis septembre 2019. Cet institut de formation n'est pas financé par le Conseil régional mais par l'Agence régionale de santé.

Les dépenses 2020 sont élaborées à partir du compte financier anticipé au 30 juin 2019 actualisé avec le nouveau schéma 2020 (changement des clés de répartition pour les charges patronales et dépenses incombant à l'unité fonctionnelle de la direction des écoles), augmentées d'un taux prévisionnel de +1,13% pour les charges de titre 1 et de +2,2 % pour les charges de titre 2. Les charges d'intérêts, exceptionnelles, d'amortissements et de provisions ont été estimées à leur valeur réelle.

Le budget C prévoit également une augmentation de la contribution aux charges communes, conformément à la revue des coûts reposant sur le budget principal effectuée par le CHRU en 2018. Il est inclus une diminution des recettes liée à la suppression du concours d'entrée pour les cursus aide-soignant et auxiliaire de puériculture.

L'EPRD 2020 du budget C2 retient les mêmes hypothèses quant à l'évolution des charges. Il est à noter qu'un transfert de l'école de sages-femmes sur le campus de la faculté de médecine de Nancy doit être opéré courant 2020. Faute d'information quant à la date de ce déménagement et aux charges de structures du futur bâtiment appartenant à l'Université de Lorraine, cette hypothèse n'a pas pu être retracée dans le budget initial.

Le budget 2020 s'élève ainsi à 9 418 952 € et est présenté en équilibre.

	PREVISIONS 2020		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de personnel	6 277 475,00	8 721 898,00	Titre 1 - Produits relatifs à l'activité de l'enseignement
Titre 2 - Autres charges	3 141 477,00	697 054,00	Titre 2 - Autres produits
TOTAL DES CHARGES	9 418 952,00	9 418 952,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIR
TOTAL GENERAL DES CHARGES	9 418 952,00	9 418 952,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

5. Le compte de résultat prévisionnel annexe du centre de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA)

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé « La Maison des Addictions » est une structure de consultations pluridisciplinaires, proposant des soins aux personnes souffrant de conduites addictives.

Celui-ci fait l'objet d'un transfert au Centre psychothérapique de Nancy-Laxou à compter du 1^{er} janvier 2020.

En accord avec l'ARS, et compte tenu des mutations effectives des personnels médicaux et non-médicaux du CHRU au CPN au 1^{er} juillet 2020, le budget P du CHRU est maintenu pour l'exercice 2020. Du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2020, l'ensemble du personnel de la structure sera mis à disposition du CPN.

L'EPRD 2020 du budget P comporte ainsi exclusivement un semestre de charges de personnel et les recettes de mise à disposition équivalentes. Il s'établit à 1 163 999 €.

	PREVISIONS 2020		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de l'exploitation courante			Titre 1 - Produits de la tarification
Titre 2 - Charges de personnel	1 163 999,00	1 163 999,00	Titre 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 - Charges de la structure			Titre 3 - Produits financiers et non encaissables
TOTAL DES CHARGES	1 163 999,00	1 163 999,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	1 163 999,00	1 163 999,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

6. Le compte de résultat prévisionnel annexe de la dotation non affectée (DNA)

Ce budget annexe retrace la gestion des propriétés du CHRU de Nancy, non affectées directement au fonctionnement du service hospitalier.

Les revenus sont constitués essentiellement de cessions d'immeuble, de baux de chasse et pêche et de ventes de bois des forêts de Marbache et des Vosges.

Ces forêts sont constituées d'un legs datant de 1870 de M. Collinet de la Salle, comprenant (en propriété indivise du CHU, de la Fondation Solidarité Lorraine Sainte Elisabeth de Nancy et du Conseil Département de Meurthe et Moselle) :

- 72 hectares en forêt de Marbache (Meurthe et Moselle),
- 1 397 hectares situés dans les Vosges du Nord, répartis sur les communes suivantes :
 - o Ban de Laveline : 1 hectare
 - o La Croix aux Mines : 31 hectares
 - o Le Valtin : 296 hectares
 - o Plainfaing : 1 069 hectares

Plus précisément sur l'exercice 2020, les recettes et dépenses relatives à l'indivision des hospices de Nancy, (*gestions de forêts, d'immeubles et de baux de chasse et pêche*), sont estimées respectivement à 346 000 € et 279 750 €, elles permettent de dégager un excédent prévisionnel de 66 250 €.

Concernant le détail des cessions prévisionnelles, celles-ci sont détaillées dans le paragraphe relatif au tableau de financement.

L'EPRD 2020 de la dotation non-affectée s'établit en excédent de 2,4 M€.

	PREVISIONS 2020		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de personnel		3 026 000,00	Titre 1 - Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 - Autres charges	586 468,00		
TOTAL DES CHARGES	586 468,00	3 026 000,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	2 439 532,00		
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 026 000,00	3 026 000,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

7. Le compte de résultat prévisionnel annexe du groupement hospitalier de territoire (GHT)

Ce budget annexe concerne les dépenses et recettes prévisionnelles du Groupement Hospitalier de Territoire Sud Lorraine (n°7). Il est constitué de 11 établissements : les 3 structures du GHEMM (CH de Saint Nicolas de Port, Lunéville, 3H Santé), les CH de Toul, Pompey, Pont à Mousson, Commercy, Mirecourt (CH Ravenel), Dieuze, le CPN et le CHRU de Nancy.

Les prévisions de charges 2020 s'élèvent à 3 789 336 €.

Pour plus de 92%, il s'agit de charges de personnel en lien avec la mise en place de la fonction achat et de la GPMC de territoire et d'une structuration des filières de prise en charge patient.

Les charges à caractère hôtelier et général, pour 270 000 €, concernent principalement les coûts de fonctionnement de la fonction achat (cotisation UniHA, annonces et insertions).

Le budget est présenté à l'équilibre, les charges doivent être financées par la contribution des établissements parties au GHT.

	PREVISIONS 2020		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de personnel	3 519 336,00	0,00	Titre 1 - Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 - Charges à caractère médical	0,00	0,00	Titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 - Charges à caractère hôtelier & général	270 000,00	3 789 336,00	Titre 3 - Autres produits
Titre 4 - Charges d'amortissements, de provisions et dépréciation, financières et exceptionnelles	0,00		
TOTAL DES CHARGES	3 789 336,00	3 789 336,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	3 789 336,00	3 789 336,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

8. Le compte de résultat prévisionnel consolidé & la marge brute

8.1 Le résultat consolidé

» Evolution du résultat consolidé :

Budgets	CF 2017	CF 2018	CFA 2019	EPRD 2020
Compte de résultat principal	-18 309 014,33	-9 272 729,98	-4 861 392,20	223 411,00
Comptes de résultats annexes - USLD - CRPA B	-160 296,48	-140 799,13	0,00	0,00
Comptes de résultats annexes - ECOLES - CRPA C	492 714,45	381 024,66	0,00	0,00
Comptes de résultats annexes - CSAPA - CRPA - P	70 490,23	155 787,73	0,00	0,00
Comptes de résultats annexes - DNA - A	983 521,01	-647 420,29	846 456,00	2 439 532,00
Comptes de résultats annexes - GHT- G	0,01	-0,01	0,00	0,00
Résultat consolidé	-16 922 585,11	-9 524 137,02	-4 014 936,20	2 662 943,00

8.2 La marge brute (entité juridique)

» Evolution de la marge brute :

	CF 2017	CF 2018	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2019	EPRD 2020
Produits courants de fonctionnement (a)	764 188 099,04	782 203 761,84	787 019 393,21	792 015 806,00
Charges nettes courantes de fonctionnement (b)	743 710 315,51	753 814 126,09	751 605 852,41	747 216 041,00
MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (a-b)	<u>20 477 783,53</u>	<u>28 389 635,75</u>	<u>35 413 540,80</u>	<u>44 799 765,00</u>
Taux de marge brute	2,68%	3,63%	4,50%	5,66%
Aides à l'exploitation	8 958 000,00	14 958 000,00	5 958 000,00	4 958 000,00
Marge brute hors aides d'exploitation	11 519 783,53	13 431 635,75	29 455 540,80	39 841 765,00
Taux de marge brute hors aides d'exploitation	1,53%	1,75%	3,77%	5,06%
Aides à l'investissement	9 214 569,00	9 214 569,00	9 198 476,00	9 170 836,00
Marge brute hors aides d'investissement	11 263 214,53	4 217 066,75	26 215 064,80	35 628 929,00
Taux de marge brute hors aides d'investissement	1,49%	0,55%	3,37%	4,55%
MARGE BRUTE HORS AIDES (EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT)	2 305 214,53	4 217 066,75	20 257 064,80	30 670 929,00
Taux de marge brute hors aides	0,30%	0,54%	2,64%	4,03%

9. Le tableau de détermination de la capacité d'autofinancement prévisionnelle (CAF)

9.1 Le principe de la capacité d'autofinancement (CAF)

L'EPRD introduit, au-delà de sa dimension budgétaire, une dimension financière qui se traduit, en particulier, par un tableau de liaison entre les comptes de résultat prévisionnels (CRPP et CRPA) et le tableau de financement prévisionnel (TFP). Cette liaison permet de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) prévisionnelle (ou le cas échéant l'insuffisance d'autofinancement, IAF), qui alimente le tableau de financement prévisionnel, à partir du résultat prévisionnel.

La CAF est ainsi reconstituée selon la méthode dite additive :

<ul style="list-style-type: none"> Résultat net de l'exercice + dotations aux amortissements et aux provisions (C 68) - reprises sur amortissements et provisions (C 78) + valeur nette comptable des éléments d'actif cédés (C 675) - produits des cessions d'éléments d'actifs (C 775) - quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat (C 777) <hr style="width: 20%; margin-left: 0;"/> <p>= CAF (si positif) ou IAF (si négatif)</p>

Le tableau de détermination de la CAF prévisionnelle est alimenté par le résultat prévisionnel des seuls comptes de résultat principal et de la dotation non affectée, ainsi que par les charges et produits non décaissables de l'ensemble des comptes de résultat prévisionnels.

À la clôture de l'exercice, le résultat constaté sur chacun des comptes de résultat annexes est également pris en compte.

Un schéma synthétique est présenté ci-dessous :

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE			
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)			RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
valeur comptable des éléments d'actif cédés			produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			quote part des subventions virée au résultat
SOUS-TOTAL 1			reprise sur amortissements, dépréciations et provisions SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)			INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

9.2 Le calcul de la CAF

➤ La CAF prévisionnelle

Les prévisions de recettes et dépenses du compte de résultat principal et des comptes de résultat annexes engendrent une capacité d'autofinancement pour 2020 de 32 048 806 € :

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	2 662 943,00		RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
valeur comptable des éléments d'actif cédés	253 814,00	2 700 000,00	produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	37 211 862,00	2 556 781,00	quote part des subventions virée au résultat
		2 823 032,00	reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	40 128 619,00	8 079 813,00	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	32 048 806,00		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

➤ Contexte et enjeux

La capacité d'autofinancement représente la capacité pour le CHRU à dégager une « marge », en vue d'assurer le remboursement de ses emprunts et le financement de ses investissements.

➤ Evolution de la CAF/IAF

	2017	2018	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2019	EPRD 2020
CAF brute	5 569 353 €	17 561 711 €	24 454 589 €	32 048 806 €
CAF / IAF nette	-28 791 521 €	-13 418 792 €	-7 997 796 €	1 613 806 €

10. Le tableau de financement prévisionnel (TFP)

10.1 Le principe du tableau de financement prévisionnel (TFP)

Le tableau de financement est unique. Il retrace l'ensemble des opérations qui affectent la situation financière et patrimoniale de l'établissement et présente les ressources en capital de l'année et l'emploi qui en est fait.

La CAF (ou l'IAF) prévisionnelle déterminée comme indiqué précédemment constitue une ressource (ou un emploi) du tableau de financement prévisionnel.

Ainsi, les prévisions du tableau de financement corrigées de la CAF (ou de l'IAF) permettent de dégager la variation prévisionnelle du fonds de roulement, celle-ci constituant la ligne d'équilibre global de l'EPRD.

Un schéma synthétique est présenté ci-dessous :

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières		Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations		Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS		TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT		TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

10.2 Les ressources du tableau de financement prévisionnel

Les ressources du tableau de financement prévisionnel sont de 4 ordres :

1. La capacité d'autofinancement : 32 048 806 €

La CAF prévisionnelle reste quasiment conforme à la trajectoire financière COPERMO Performance de juillet 2019. Elle représente en théorie la principale source de financement des investissements. Comme visible ci-dessus dans le tableau d'évolution de la CAF et de la CAF nette, elle est suffisante au remboursement de l'annuité 2020 du capital de la dette (CAF nette positive).

2. Les emprunts – titre 1 : 38 050 000 €

Le calibrage des emprunts 2020 a été déterminé d'après la trajectoire financière adressée à l'ARS dans le cadre du COPERMO Performance de juillet 2019, à savoir 31,55 M€.

Ce montant est majoré des 6,5M€ d'émission obligataire négociée fin 2019 au titre du solde de l'autorisation d'emprunter 2019. En effet, la contractualisation de cet emprunt interviendra le 03/01/2020 et le versement des fonds le 07/01/2020. A ce titre, l'emprunt doit donc faire l'objet de l'autorisation d'emprunter 2020.

Il est à noter cependant que le volume cumulé des emprunts sollicités sur les exercices 2019 et 2020 reste conforme à la trajectoire.

Compte-tenu de la limitation du recours à l'emprunt pour l'établissement, le CHRU de Nancy sollicitera l'ARS pour être autorisé à souscrire un emprunt de 38,05 M€ en 2020.

3. Les dotations et subventions – titre 2 : 0 €

Aucune subvention d'investissement attendue au titre de 2020 au stade du tableau de financement initial (conforme à la trajectoire financière COPERMO Performance de juillet 2019).

4. Les autres ressources – titre 3 : 2 700 000 €

Les autres ressources sont constituées quasi-exclusivement des produits de cessions d'éléments d'actif de la DNA, à savoir :

Année de cession	Patrimoine cédé	775 estimé	675 estimé
2019	Spillmann Lay-St-Christophe bâtiments	900 000,00	90 000,00
	RDC Bâtiment D - 8b rue Désilles CCEG	202 000,00	244 144,00
TOTAL 2019		1 102 000,00	334 144,00
2020	Ex service technique St Julien J11 J12	1 000 000,00	58 146,00
	Spillmann Lay-St-Christophe terrains	80 000,00	15 000,00
	Logements de fonction 71 rue des jardiniers	780 000,00	0,00
	1er étage 8b rue Désilles CCEG	110 000,00	115 668,00
	Immeuble "ex EFS", 9-11 rue Lionnois + 5 places de parking	710 000,00	65 000,00
	Matériels divers (budget H)	20 000,00	0,00
TOTAL 2020		2 700 000,00	253 814,00

10.3 Les emplois du tableau de financement prévisionnel

1. L'insuffisance d'autofinancement : 0 €

L'insuffisance d'autofinancement devient un emploi et non plus une ressource du tableau de financement.

2. Le remboursement des dettes financières – titre 1 : 30 435 000 €

Ce montant intègre les remboursements devant intervenir en 2020 :
sur les emprunts déjà contractualisés,
y compris l'écriture annuelle de remboursement anticipé des emprunts obligataires in fine (2 111 111,12 €),
ainsi qu'une estimation des remboursements en capital des nouveaux emprunts à souscrire au titre de la tranche 2020 du tableau de financement (cf. titre 2 des ressources du TFP)

A noter : Le remboursement à l'échéance de l'emprunt obligataire in fine souscrit en 2010 (10 M€) n'est pas une opération budgétaire.

3. Les immobilisations et les opérations majeures – titre 2 : 23 537 000 €

Compte tenu de la fin de l'opération de regroupement des laboratoires sur le site de Brabois, les dépenses d'immobilisations 2020 sont uniquement composées des investissements courants nécessaires sur l'exercice (conformes à la trajectoire financière COPERMO Performance de juillet 2019).

10.4 Le résultat du tableau de financement prévisionnel

Compte tenu de l'évolution des emplois et des ressources, le résultat du TFP présente un apport sur le fond de roulement de 18 826 806 € (tenant compte des écritures d'anticipation du remboursement

en capital des emprunts obligataires in fine (2 111 111,12 €) et sans l'échéance finale de l'émission obligataire in fine 2010-2020 (10 000 000 €)).

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE		32 048 806,00	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	30 435 000,00	38 050 000,00	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	23 537 000,00	0,00	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	0,00	2 700 000,00	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	53 972 000,00	72 798 806,00	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	18 826 806,00	0,00	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	72 798 806,00	72 798 806,00	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT